

Livre des règlements
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts

ANNEXE O

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE									
USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	habitation unifamiliale	■					
		p1	communautaire récréatif		■				
		u1	utilité publique légère		■				
	BÂTIMENT	LOGEMENTS	Nombre de logements min.		1	0			
Nombre de logements max.			1	0					
STRUCTURE (ART)		Isolée		■					
		Jumelée							
		Contiguë							
Hauteur maximum (étage)		2	--						
Largeur minimum (m)		7	--						
Superficie de bâtiment au sol minimum (m ²)		80	--						
TERRAIN	Superficie minimum (m ²)		4000	--					
	Largeur minimum (m)		30	--					
	Profondeur minimum (m)		45	--					
IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum (m)		8	--				
		Avant maximum (m)		--	--				
		Latérale minimum (m)		4	--				
		Total des deux latérales minimum (m)		8	--				
		Arrière minimum (m)		8	--				
		Espace naturel (%)		60	--				
	Rapport espace bâti / terrain max.		0,08	--					
	Rapport espace plancher / terrain max.		--	--					
	Nombre de logement / hectare max.		--	--					
DISPOSITIONS SPÉCIALES				(1)					
				(2)					
				(3)					
ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO:				2009-U53					
ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO:				2009-U54					
MISE À JOUR:				mars-24		318			



ZONE: Ha 318
Résidentielle de faible densité

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

(1) Art. 8.3.7 - Logement de gardien
(2) PIIA 002 - Implantation en montagne
(3) PIIA 013 Travaux de construction dans certaines zones

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme
	2024-U53-99	modif h1